

DIFFUSION DE L'INFORMATION

SUR L'AMÉRIQUE LATINE

Hebdomadaire - nº 496 - 4 janvier 1979 - 3,5 F (Conditions d'abonnement en dernière page)

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 7 5 0 1 4 PARIS - FRANCE TÉL. 320.36.20 C. C. P. 1248-74 N PARIS

A PROPOS LU CANAL DE BEAGLE

Le 2 novembre 1978, dans un communiqué conjoint, L'Argentine et le Chili confirmaient l'échec partiel de la deuxième phase des négociations sur le canal de Beagle. Dans le différend plus que centenaire opposant les deux pays sur la propriété de trois îles (Picton, Nueva et Lennox) dans la région du Cap Horn, une Cour internationale d'arbitrage avait, le 18 avril 1977, tranché en faveur du Chili. Le 2 mai suivant, la souveraine britannique - dont la compétence avait été reconnue en ce domaine par un traité signé en 1902 - ratifiait la décision de la cour d'arbitrage.

Le 8 janvier 1978, l'Argentine décidait unilatéralement de ne pas reconnaître ce jugement. Depuis la tension n'a cessé de monter entre les deux pays. La chronologie ci-dessous, en lère partie, illustre ce climat. Par l'Acte de Puerto Montt, signé le 20 février 1978 entre l'Argentine et le Chili, des négociations bilatérales étaient prévues en trois temps. Les deux premiers se sont soldés par un échec relatif.

Les Etats-Unis ayant proposé leurs bons offices, l'offre a été repoussée. A la mi-décembre dernier, le gouvernement brésilien invitait "fermement" les deux parties à parvenir à un accord.

C'est dans ce contexte qu'on relève un certain nombre d'initiatives pour une pacification des esprits. C'est d'abord, le 12 septembre 1978, la déclaration conjointe des épiscopats chilien et argentin, inquiets du "climat de méfiance et d'agressivité" et désireux d'"éviter un affrontement qui serait non seulement absurde mais suicidaire pour les deux peuples".

Le 8 octobre suivant, à l'initiative des chiliens, six cents jeunes des deux pays se rejoignaient au poste frontière de Las Cuevas, au pied de la statue du Christ-Rédempteur de la Cordillère des Andes, dans une "rencontre de prière pour la paix". Au terme de la journée, les jeunes signaient une lettre ouverte adressée aux présidents de leurs pays respectifs. C'est ce texte que nous donnons en 2ème partie ci-dessous.

Enfin, le 24 octobre, une "marche des fleurs" avait conduit plusieurs centaines de chiliens, avec une délégation argentine, devant les monuments de O'Hggins et de San Martin à Santiago.

En 3ème partie de ce document, nous donnons le texte de la note du gouvernement argentin après l'échec des négociations de la Commission mixte n° 2.

(Note DIAL)

- 1- CHRONOLOGIE DE LA TENSION ENTRE L'ARGENTINE ET LE CHILI (D'après "Solidaridad" n° 57 d'octobre 1978)
- <u>2 mai 1977</u> C'est à cette date qu'entre formellement en vigueur la sentence de la Cour internationale d'arbitrage ratifiée par la reine de Grande-Bretagne à la date du 18 avril 1977, sentence qui avait tranché le différend argentino-chilien en faveur du Chili.
- 8 janvier 1978 L'Argentine prend unilatéralement la décision de rejeter la sentence en la qualifiant d'"irrémédiablement nulle". Elle demande l'ouverture de négociations bilatérales. Le Chili accepte les conversations mais uniquement sur la question des juridictions maritimes.
- 18 janvier Le consulat chilien de Córdoba est incendié.
- 19 janvier Les présidents Pinochet et Videla se réunissent à la base aérienne de Plumerillo, à Mendoza. Des mesures de sécurité extrêmement sévères entourent la rencontre. Des catholiques des deux pays prient à Mendoza pour la paix.
- 20 janvier 400 chiliens sont arrêtés à Bahia Blanca et expulsés. Un communiqué militaire argentin affirme que cette mesure n'a rien à voir avec les problèmes de frontières.
- 25 janvier L'Argentine annonce officiellement son rejet de la décision de la cour d'arbitrage.
- <u>27 janvier</u> Le Chili rejette la déclaration argentine de nullité de la sentence d'arbitrage. En Argentine, un groupe intitulé "Jeunesse argentine pour la souveraineté" tire des coups de feu sur le siège de la compagnie d'aviation Lan-Chile.
- <u>ler février</u> Le général Pinochet écrit à son collègue argentin pour lui demander de restreindre les mouvements militaires sur la frontière.
- 9 février Une cinquantaine d'unités de la flotte argentine met le cap sur les mers australes.
- 10 février Le Chili remet une note de rejet en réponse à un communiqué argentin protestant contre la nomination de huit préfets maritimes chiliens dans les Îles australes, dont Picton, Nueva et Lennox. Le général Pinochet se trouve à Punta Arenas.
- 11 février Le porte-avions argentin "25 de Mayo" est à la tête de manoeuvres navales dans la région australe.
- 20 février Les mandataires des deux pays se réunissent à la base aérienne d'El Tepual, à Punta Arenas. L'Acte de Tepual (1) est signé par lequel est établi un système de négociations en trois temps.
- 21 février Des membres de la délégation officielle argentine présents à la cérémonie d'El Tepual ainsi que des commentaires de la presse argentine font état du malaise provoqué par le discours du général Pinochet à cette occasion. Ils le qualifient de "surprenant", "imprévu", "inopportun" et "incongru".
 - (1) Connu aussi sous le nom officiel d'Acte de Puerto Montt (N.d.T.).

- 23 février En faisant part à son pays de l'état des négociations, Videla affirme que la négociation directe est "la seule voie pacifique". Emilio Masera, amiral de la flotte argentine, déclare à Rio Négro que "le temps des palabres est terminé".
- <u>ler mars</u> A Santiago débutent les travaux de la Commission mixte n° 1.
- 2 mars L'amiral Masera déclare que "la Marine est en état d'alerte".
- 11 mars Le droit de révision de la sentence d'arbitrage devient caduc ce jour. La décision argentine de ne pas accepter le jugement est "tenue pour nulle et dépourvue de toute force juridique".
- 13 mars 13 chiliens sont expulsés du nord de l'Argentine en direction de Coquimbo.
- 14 mars A Buenos-Aires débutent les travaux de la seconde phase de la Commission mixte n° 1. Dans la zone australe on apprend que plus de 1.000 travailleurs chiliens ont été licenciés des mines de charbon de Rio Turbio au cours des derniers mois.
- <u>6 avril</u> Le délai fixé par l'Acte de Tepual arrive à expiration pour la Commission mixte n° 1. Un accord est signé: il y a concerdance sur sept des huit points à l'ordre du jour. La divergence porte sur la demande argentine de retour à la situation d'avril 1977, avant la décision d'arbitrage confiant les trois **î**les au Chili.
- 2 mai Les gouvernements argentins et chiliens échangent des notes pour l'ouverture des travaux de la Commission mixte n° 2.
- 23 mai L'Argentine met en application une loi de discrimination des exportations d'autocars, de moteurs, de constructions metalliques et de produits pharmaceutiques en direction du Chili.
- 24 mai L'Argentine bloque les importations de bois chilien.
- 26 mai L'ancien vice-président d'Argentine, Isaac Rojas, demande que les îles en litige soient occupées par l'Argentine.
- 10 juin Le gouvernement argentin décide que le ministère de la défense est seul habilité à autoriser les opérations d'exportation à destination du Chili.
- 11 juin Le ministre argentin de la défense déclare que les îles du canal de Beagle sont argentines.
- 13 juin L'importation de bois chilien en Argentine est de nouveau autorisée. Le Chili demande des explications à l'Argentine sur les déclarations de son ministre de la défense.
- 15 juin De façon insolite, l'Argentine retourne la note chilienne.
- 21 juin 22 autres chiliens sont expulsés d'Argentine.
- <u>ler juillet</u> La gendarmerie argentine s'oppose à la mobilisation des troupes aux frontières. Les restrictions au commerce augmentent: l'exportation de cuir argentin à destination du Chili est bloquée.

- 6 juillet L'Argentine refuse de vendre de l'alcool et de la laine au Chili.
- 12 juillet Pendant qu'au Chili le général Pinochet lance un appel à "l'unité de tous les chiliens" à l'heure où "des pays cherchent à porter atteinte à notre souveraineté", on annonce en Argentine que des généraux des armées de terre et de l'air vont participer à des manoeuvres en région australe.
- 29 juillet La 4ème phase de la Commission mixte n° 2 se termine. Des accords sont passés sur des points concernant la navigation dans la zone australe.
- 16 août A Buenos-Aires, de façon inattendue, la 5ème phase des négociations est suspendue. Seule a lieu la réunion des présidents de la commission. La délégation chilienne rentre à Santiago.
- 16 août On apprend que, le 10 juillet dernier, la cour d'arbitrage a prononcé sa dissolution et a repoussé la déclaration argentine unilatérale de nullité.
- <u>17 août</u> Il est annoncé que l'interruption des négociations n'est pas un constat d'échec mais que des questions de fond ont été sou-levées et qu'il est nécessaire d'en référer aux gouvernements respectifs.
- 31 août Le secrétaire général des Nations-Unies, Kurt Waldheim, demande que le conflit soit réglé pacifiquement.
- 4 septembre L'Argentine interdit le passage sur son territoire à des camions brésiliens se rendant au Chili.
- <u>6 septembre</u> Des exercices d'attaque aérienne ont lieu dans la ville argentine de San Juan.
- 9 septembre Des exercices similaires ont lieu dans le port austral argentin d'Ushuaia. Il est annoncé que l'Argentine reconnait à l'Acte de Tepual le caractère de "traité" et qu'elle l'a fait inscrire en avril sous cette rubrique au secrétariat des Nations-Unies.
- 11 septembre Pendant qu'au Chili est divulguée la nouvelle loi de conscription et de service militaire, le Brésil déclare qu'il ne prendra pas parti dans la querelle.
- 11-12 septembre Les évêques chiliens et argentins rédigent leur "message sur la paix". Des exercices de défense passive ont lieu à Bahia Blanca en Argentine. L'Argentine fait des commentaires sur la loi chilienne de conscription.
- 15 septembre Le Chili répète que le document de travail de Tepual est un acte et non un traité. Le délai imparti pour la sixième phase de la Commission mixte n° 2 est allongé, mais aucun accord n'est obtenu.
- 18 septembre Des employés des postes chiliennes et argentines publient un communiqué conjoint pour réclamer une solution pacifique au différend.

30 septembre - Le chancelier Hernán Cubillos déclare que les manoeuvres militaires argentines "compliquent la situation". Près de Mendoza, la mobilisation d'unités blindées continue en direction de la frontière. Le comité militaire argentin étudie "les stratégies de sécurité".

Fin septembre/Début octobre - Des artistes, intellectuels, techniciens, ouvriers et jeunes du Chili et d'Argentine lancent des appels à la paix.

2 octobre - La 7ème et dernière phase commence pour les travaux de la Commission mixte n° 2.

<u>8 octobre</u> - Des jeunes du Chili et d'Argentine se retrouvent au pied du Christ-Rédempteur dans la Cordillère des Andes et prient pour la paix.

24 octobre - A Santiago, avec la participation d'une délégation argentine, une "marche des fleurs" a lieu en direction des statues de O'Higgins et de San Martin en geste de paix.

<u>2 novembre</u> - La Commission mixte n° 2 termine ses travaux. Une déclaration conjointe est publiée et fait état des divergences persistantes sur le fond. Le même jour, le gouvernement argentin publie une note de commentaire.

2- LETTRE DES JEUNES ARGENTINS ET CHILIENS A LEUR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RESPECTIF (8 octobre 1978)

La Cordillère des Andes le 8 octobre 1978

Monsieur le Président,

Nous sommes un groupe de jeunes chrétiens du Chili et d'Argentine et nous nous sommes réunis à la chapelle de la Vierge, près du Christ-Rédempteur de la Cordillère des Andes, afin de prier ensemble et avec force pour la paix entre nos peuples.

Nous sommes disciples d'un Maître qui est venu réconcilier les hommes au prix de son sang. Il nous a parlé de Dieu Père avec tant d'amour que nous croyons vraiment que nous sommes frères. Marqués par son témoignage et portés par sa parole, nous tenons à vous faire savoir notre préoccupation devant le différend existant actuellement entre nos deux pays.

Nous tenons à vous dire clairement ce que nous pensons. Nous ne voulons pas la guerre, Monsieur le Président. Nous ne voulons pas détruire la vie, ni non plus la terre que Dieu nous a donnée. Nous ne voulons pas nous affronter les uns les autres. La guerre divise, elle détruit et tue. Elle brise l'amitié et sème la haine dans les coeurs. La guerre ne peut être la solution de nos problèmes; elle ne fait au contraire que les alourdir et les prolonger. C'est nous les jeunes, malheureusement, qui sommes contraints d'en être les acteurs. C'est pourquoi nous déclarons que notre vocation irrésistible est celle de la paix, et pour elle nous sommes prêts, s'il le

faut, à donner notre vie sans hésiter! Nous pensons que c'est là le sentiment de la majorité des jeunes américains.

A la base de tout conflit il y a généralement la défense du territoire et de certaines richesses économiques. Mais nous savons dans la foi qu'avant la terre et la richesse d'un sol, il y a la vie humaine qui est sacrée parce que venant de Dieu. Comment oublier alors que la terre est faite pour l'homme et que, pendant notre vie, nous en sommes les gérants et non pas les propriétaires absolus?

Notre lutte, notre guerre, nous préférons la mener ensemble contre la misère, contre la faim, contre l'injustice envers les faibles et contre toutes les violences. Nous voulons détruire les murs qui nous séparent et travailler pour la grande patrie d'Amérique latine. Il y a tant d'éléments communs, au plan géographique, historique et culturel, qui nous unissent! Il y a surtout une destinée et un avenir à édifier ensemble.

Nous les jeunes qui avons prié devant Marie et son fils Jésus-Christ, nous avons pris l'engagement de travailler à la paix, à la justice, à l'intégration et au progrès de nos peuples. Et s'il fallait, pour édifier la fraternité américaine, supprimer les frontières, nous serions prêts à effacer ces cicatrices qui nous divisent.

Quelques jours avant de nous mettre en marche en direction de la montagne, nous avons reçu le testament de paix d'un homme souriant et humble: le pape Jean-Paul 1er. Il avait dit: "Les hommes ont besoin de paix. Surtout les pauvres qui sont ceux qui perdent et souffrent le plus dans les conflits et les guerres". En hommage à sa personne et en mémoire de lui, dans l'espoir que ses paroles seront entendues, nous en appelons à votre conscience de gouvernant pour que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter un conflit qui retomberait comme un péché sur notre continent et sur nos peuples.

Nous vous saluons respectueusement.

3- LA POSITION DU GOUVERNEMENT ARGENTIN (2 novembre 1978)

Etant donné qu'un accord total n'a pu être obtenu avec le gouvernement chilien dans le cadre de la Commission mixte n° 2 établie par l'Acte de Puerto Montt, dont les travaux sont arrivés ce jour à échéance, le Gouvernement argentin estime qu'il est de son devoir de faire clairement connaître sa position devant l'opinion publique nationale et internationale.

On sait que le Gouvernement argentin a déclaré, à la date du 25 janvier 1978, que la sentence de la cour d'arbitrage et sa ratification par Sa Majesté la Reine d'Angleterre étaient manifestement nulles et qu'en conséquence il ne se sent nullement obligé de mettre cette décision en pratique. A la même date, le Gouvernement argentin a rendu publique une déclaration dans laquelle il donnait toutes les informations nécessaires sur les motifs de cette nullité et sur leur bien-fondé, c'est-à-dire sur les erreurs, les omissions et les excès de la sentence d'arbitrage.

Dans cette situation, suite à l'initiative conjointe des présidents d'Argentine et du Chili, s'est tenue la réunion de Puerto Montt au terme de laquelle, le 20 février 1978, a été signé l'acte du même nom (2) en vertu duquel un système de négociations directes a été établi par le truchement d'une commission mixte prévue en trois temps. La première, pour créer les conditions nécessaires d'harmonie et d'équité; la deuxième, pour examiner les points concrets de la négociation; la troisième, pour que les gouvernements procèdent à l'examen des propositions de la commission nº 2 et conviennent des instruments juridiques internationaux correspondants. Les délais pour le premier et le deuxième temps avaient été respectivement fixés à quarante-cinq jours et six mois. C'est ainsi que la Commission mixte nº 1 a accompli sa tâche de façon satisfaisante et a publié un communiqué de presse le 6 avril 1978 (3). Ses propositions ont été approuvées par les gouvernements chilien et argentin, ce qui a permis que, par l'échange de notes du 2 mai 1978, l'accord se fît pour l'ouverture du deuxième temps.

Le processus de négociation s'est poursuivi sans trêve et la République argentine a fait preuve, durant tout ce temps, d'une volonté constante de conciliation et d'une intention sincère de parvenir à une solution par la voie pacifique. Cette volonté de négociation de la République argentine doit cependant être interprétée dans le contexte de la décision clairement exprimée de faire respecter sa souveraineté territoriale ainsi que les droits que lui reconnaissent les traités passé avec le Chili en 1826 et 1855, confirmés et appliqués par les traités ultérieurs de 1881, 1893 et 1902.

A cette occasion, le Gouvernement argentin s'affirme une nouvelle fois convaincu que le règlement des différends entre Etats doit passer par la négociation, ainsi qu'il en a été convenu dans l'Acte de Puerto Montt. C'est pourquoi, dans ce sens, le Gouvernement argentin s'est formellement adressé au Gouvernement chilien par la note du 2 novembre 1978 afin de parvenir dans les délais les plus brefs à un accord total sur les points en litige et à un règlement juridique.

La République argentine confirme de cette façon sa responsabilité historique sur le plan international et son adhésion traditionnelle à une solution pacifique des différends entre Etats.

- (2) Appelé Acte de Tepual dans la chronologie donnée en première partie de ce document DIAL (N.d.T.).
- (3) Il y avait accord sur sept des huit points à l'ordre du jour. Cf. Chronologie (N.d.T.).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F (voie normale - par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE

Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441